



# ACADÉMIE DE TOULOUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Inspection pédagogique du second degré

**Rectorat  
Inspection pédagogique du second degré  
IA-IPR**

Affaire suivie par :  
Fabienne GIORA / Christine REBELO  
Tél : 05 36 25 72 14 / 15  
Mél : [secretariat-insp2d@ac-toulouse.fr](mailto:secretariat-insp2d@ac-toulouse.fr)

Toulouse, le 06/09/2021

75, rue Saint Roch CS 87703  
31077 TOULOUSE Cedex 4

Les IA-IPR de Langues Vivantes Étrangères et Régionale  
à  
Mesdames et Messieurs les professeurs de langues vivantes étrangères et régionale  
s/c Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

### **Objet : Rentrée scolaire 2021-2022**

Chères et chers collègues,

Les IA-IPR de langues vivantes étrangères et régionale vous souhaitent une excellente rentrée et adressent leurs meilleurs vœux d'intégration aux nombreux collègues entrant dans l'académie ainsi qu'aux professeurs stagiaires qui nous rejoignent.

Nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux collègues IA-IPR en anglais : Mme Catherine SAINT JEAN et M. Ari BOUANICHE, à qui nous souhaitons la bienvenue.

### **Répondre aux enjeux de la rentrée 2021 en collège et en lycée**

Nous vous invitons à consulter l'[encart commun aux lettres de rentrée des IA-IPR](#) à ce sujet.

### **Modalités d'évaluation du Baccalauréat à compter de la session 2022**

Les modalités d'évaluation du Baccalauréat ont été ajustées ([note de service](#) publiée au B.O. n°30 du 29/07/2021). Nous reviendrons très prochainement vers vous afin de vous accompagner dans l'élaboration du projet d'évaluation en langues vivantes pour votre établissement.

La prise en compte des LVC, étrangères et régionales, au Baccalauréat a été modifiée par cette même note de service : à compter de la session 2022, les résultats obtenus par les candidats aux enseignements optionnels, dont les LVC, sont affectés chacun d'un coefficient 2 par année d'enseignement, lequel s'ajoute à la somme des coefficients.

### **Certifications complémentaires**

Nous vous invitons à encourager vos collègues non linguistes qui ont une appétence en langues à présenter une certification complémentaire. Vous trouverez toutes les [informations nécessaires ici](#) (ainsi que le rapport de jury de la [session 2020 pour l'anglais](#))

Un dispositif analogue, l'[habilitation en occitan](#), permet de valider des compétences en langue régionale.

## Assistants de langues

Nous vous rappelons que l'attribution d'un assistant n'est pas systématique, même si le cahier des charges a été rempli. Les demandes excédant l'offre, nous sommes amenés à établir un roulement et à privilégier les projets particulièrement aboutis. Les équipes veilleront donc à remplir le cahier des charges avec rigueur et précision.

Nous encourageons les demandes communes associant plusieurs types d'établissements (collèges, LGT, LPO et lycées professionnels).

## Formations

*Le Plan Académique de Formation 2021-2022*

L'offre est [consultable ici](#), et les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 16 septembre 2021 inclus.

Nous invitons les collègues qui le souhaitent à consulter les actions de [formation spécifiques aux langues](#) sur le site académique.

*Enseignants contractuels*

Nous invitons les professeurs contractuels à consulter les [ressources mises en ligne sur le site interlangues](#). Une formation hybride est prévue à leur intention et intègre un [parcours M@gistère](#) auquel ils seront inscrits.

*Les professeurs stagiaires et les tuteurs*

Un [document-guide](#) permet de donner des repères aux professeurs stagiaires. Ce document pourra également servir de base de travail entre stagiaire et tuteur. Nous remercions vivement les professeurs tuteurs pour leur engagement dans cette mission.

*Site académique des langues*

Nous vous conseillons de consulter régulièrement le [site académique](#) et de vous abonner au fil Twitter [@languestoulouse](#).

## Les rendez-vous de carrière et les visites d'accompagnement individuel

Celles et ceux d'entre vous qui sont concernés par un rendez-vous de carrière cette année peuvent consulter le [guide de l'entretien du rendez-vous de carrière](#).

Si le [document de référence](#) n'est pas obligatoire, il est recommandé de le compléter et éventuellement le communiquer à l'IA-IPR concerné(e).

Les rendez-vous de carrière non réalisés pour les agents éligibles au titre de l'année scolaire 2019-2020 seront réalisés dans le courant du premier trimestre.

Les professeurs non concernés par un rendez-vous de carrière peuvent demander une visite d'accompagnement individuel (dans la mesure des disponibilités des IA-IPR) afin d'avoir un retour constructif sur leurs pratiques de classe.

## Les IA-IPR de LVER de l'académie de Toulouse

**Allemand** : [Sabine Bergmann](#)

**Anglais** : [Ari Bouaniche](#), [Laurent Gauvin](#), [Vincent Glénat](#), [Catherine Saint-Jean](#), [Serge Vizzini](#)

**Arabe** : [Rachida Dumas](#), en résidence dans l'académie d'Aix-Marseille

**Chinois** : [Wenyang Yin](#), en résidence dans l'académie de Bordeaux

**Espagnol** : [Marie-Thérèse Garcès](#), [Gérald Larrieu](#), [Michel Martinez](#)

**Hébreu** : [Iris Pettel](#), en résidence dans l'académie d'Aix-Marseille

**Italien** : [Olivier Halbout](#), en résidence dans l'académie de Nice

**Japonais** : [Christian Galan](#), chargé d'inspection sur tout le territoire

**Occitan** : [Didier Agar](#)

**Polonais** : [Alice Kosmalski](#), en résidence dans l'académie de Paris

**Portugais** : [Isabelle Leite](#), en résidence dans l'académie de Versailles

**Russe** : [Christina Aquibetov](#), en résidence dans l'académie de Versailles